EXTRAIT

ALPES-MARITIMES

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration

ARRONDISSEMENT

du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du...

Avril 1990 24

Objet :

cent quatre vingt dix L'an mil neuf cent atre Avril

Cotisation 1990

et le.. seize

heures trente

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu

habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9004/11

Représentés

ASTIER, AUGIER, BALARELLO, BALDINI, BARBIER, ou Présents BOUIGES, CAPPONI, DE FONTMICHEL, DELORENZO, THAON, DUHALDE, FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GUIGONIS, LELEUX LAUGIER, MARIA, MARY, MORANI, MURRIS, PASCAL, PRICCO SANTUCCI, MMme BELLON, SARAMITO.

Le Président donne lecture des Cotisations pour l'année scolaire 1990/91, applicables aux élèves et aux Communes.

		DROITS	D'INSCRIPTI	ON ANNUELS
	TARIFS	Communes participant au fonctionnement de l'Ecole		Communes non participantes
	Année scolaire 1990/91	Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	Instruments et F.M. (*)	650 F	1 300 F	1 950 F
В	Formation Musicale] Jardin Musical] (*) Atelier avec F.M.]	450 F	900 F	1 350 F
С	Atelier ou Instrument supplémentaire	300 F	300 F	500 F
D	Dominante	350 F		

(*) ajout de frais d'achat de fournitures pédagogiques pour la Formation Musicale, d'un montant forfaitaire de 100 F.

Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarifs A et B : 2ème inscription - 20 %; 3ème inscription - 30 %, etc.. le pourcentage s'applique sur la cotisation la plus élevée. La participation des communes est de 1 300 F par an et par enfant.

Ouï l'exposé du Président, le Comité décide à l'unanimité du montant des cotisations exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

U 3. MAI 199 D PREFECTURE S-MARITIMES

Ont signé au registre tous les Membres présents. Pour extrait certifié conforme au registre, Le Président Hervé de FONTMICHEL